

0352686E  
ACADEMIE DE RENNES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI  
ESPLANADE ANITA CONTI  
35174 BRUZ CEDEX  
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 34  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/05/2019

Réuni le : 16/05/2019

Sous la présidence de : Gilles Nottebart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Rennes , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sortie "Désordres Privés 2019".

Le bilan financier est approuvé.

- la participation financière facultative des familles est de 20,00 €.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Lycée Anita Conti Bruz  
 Esplanade du Lycée  
 BP 67402  
 35174 BRUZ CEDEX

## BILAN FINANCIER DÉSORDRES PRIVÉS 2018-2019

Professeurs responsables : Mme LECOUSTRE + Mme BARAER + M. LE MOGNE  
 Destination : Parcours au TNB de Rennes  
 Classe : Première ES 2  
 Nombre d'élèves : 32 ; Nombre d'accompagnateurs : 2  
 Période : SEPT 18 – MAI 19

### BILAN FINANCIER DÉSORDRES PRIVÉS 2018-2019

#### DÉPENSES

#### RECETTES

Transports	53,75	Participation familles (coût unitaire =20,00 €) - 32 élèves	640,00
Billetterie	960,00	Karta	360,00
Stage Théâtre	189,00	Participation financière du lycée	202,75
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 202,75</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 202,75</b>

Participation initiale des familles : 30 euros

Participation finale des familles : 20 euros

Aide Régionale de 30 %

Avec l'aide du :

